



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2017-220

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

## **DIRECCTE Centre-Val de Loire**

R24-2017-09-11-006 - ARRETE autorisant l'augmentation du titre alcoométrique naturel pour l'élaboration des vins de la récolte 2017 (4 pages) Page 3

R24-2017-09-12-001 - ARRETE portant subdélégation de signature pour la validation des ordres de mission et des états de frais de déplacement des agents affectés à l'unité régionale de la DIRECCTE Centre-Val de Loire (2 pages) Page 8

R24-2017-09-11-001 - DECISION modificative n° 15 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle de l'unité départementale d'Indre-et-Loire (3 pages) Page 11

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret**

R24-2017-09-05-006 - A R R Ê T É portant modification de la composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale du Centre-Val de Loire (4 pages) Page 15

R24-2017-09-05-007 - Arrêté portant modification de la composition du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (2 pages) Page 20

DIRECCTE Centre-Val de Loire

R24-2017-09-11-006

**ARRETE** autorisant l'augmentation du titre alcoométrique naturel pour l'élaboration des vins de la récolte 2017

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRÊTÉ**

**autorisant l'augmentation du titre alcoométrique naturel  
pour l'élaboration des vins de la récolte 2017**

**Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n° 922/72, (CEE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil ;

Vu le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques oenologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié ;

Vu le code général des impôts ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques oenologiques ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2017 portant délégation de signature à M. Patrice GRELICHE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre ;

Vu l'avis du CRINAO du Bassin Val de Loire réuni le 29 août 2017,

Sur proposition du Délégué territorial de l'Institut national de l'origine et de la qualité, et du représentant territorial de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la pêche,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins cités en annexe issus de raisins récoltés l'année 2017, est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

**Article 2 :** Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Article 3 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire, le directeur régional des douanes et droits indirects de la région Centre-Val de Loire, le délégué territorial de l'INAO et le représentant territorial de FranceAgriMer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 septembre 2017

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire et par délégation,  
le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi,  
signé : Patrice GRELICHE

## ANNEXE

### Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites Vin bénéficiant d'une appellation géographique protégée

Nom de l'appellation d'origine contrôlée / appellation d'origine protégée (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	Couleur(s)	Type(s) de vin	Variété(s)	Département ou partie(s) de département(s) concernée(s)	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse minimale en sucre des raisins (g/l de Moût)	Titre alcoométrique volumique naturel minimal (% vol.)	Titre alcoométrique volumique total maximal après enrichissement (% vol.)
AOP Bourgueil					1%			
AOP Chateaufort					1%			
AOP Cheverny					1%			
AOP Chinon					1%			
AOP Coteaux du Giennois				Loiret	1%			
AOP Coteaux du Loir				Indre-et-Loire	1%			
AOP Coteaux du Vendomois					1%			
AOP Cour-Cheverny					1%			
AOP Crémant de Loire				Indre-et-Loire Loir-et-Cher	1%			
AOP Menetou-Salon					1%			
AOP Montlouis sur Loire					1%			
AOP Orléans					1%			
AOP Orléans-Cléry					1%			
AOP Quincy					1%			
AOP Reuilly					1%			
AOP Rosé de Loire				Indre-et-Loire Loir-et-Cher	1%			
AOP Saint Nicolas de Bourgueil					1%			
AOP Sancerre					1%			
AOP Touraine					1%			
AOP Touraine Noble Joué					1%			
AOP Touraine suivie de la dénomination géographique Amboise					1%			
AOP Touraine suivie de la dénomination géographique Azay le Rideau					1%			
AOP Touraine suivie de la dénomination géographique Chenonceaux	rouge				1%			
AOP Touraine suivie de la dénomination géographique Mesland					1%			
AOP Valencay					1%			
AOP Vouvray					1%			

**Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites  
Vin bénéficiant d'une indication géographique protégée**

Nom de l'indication géographique protégée (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	Couleur(s)	Type(s) de vin	Variété(s)	Département ou partie(s) de département(s) concernée(s)	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse minimale en sucre des raisins (g/l de Moût)	Titre alcoométrique volumique naturel minimal (% vol.)	Titre alcoométrique volumique total maximal après enrichissement (% vol.)
IGP Coteaux du Cher et de l'Arnon					2%			
IGP Val de Loire				Cher Indre Indre-et-Loire Loir-et-Cher Loiret	2%			

DIRECCTE Centre-Val de Loire

R24-2017-09-12-001

ARRETE portant subdélégation de signature pour la validation des ordres de mission et des états de frais de déplacement des agents affectés à l'unité régionale de la DIRECCTE Centre-Val de Loire



**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRÊTÉ**

**portant subdélégation de signature pour la validation des ordres de mission  
et des états de frais de déplacement des agents affectés à l'unité régionale  
de la DIRECCTE Centre Val de Loire**

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire**

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2017 portant délégation de signature en matière d'attributions générales à M. Patrice GRELICHE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire en date du 21 mars 2017 portant subdélégation de signature pour la validation des ordres de mission et des états de frais de déplacement des agents affectés à l'unité régionale de la DIRECCTE Centre-Val de Loire.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Organisation des subdélégations**

Subdélégation de signature est donnée aux agents de la DIRECCTE Centre-Val de Loire désignés ci-après pour valider sur l'application informatique CHORUS DT (déplacement temporaire) les décisions et actes administratifs en ce qui concerne :

1) Les ordres de mission

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Grade</b>
Trouillard	Serge	Agent contractuel
Cartier	Stéphane	Directeur adjoint
Houitar	Naïma	Attachée d'administration
Lagarde	Alain	Directeur adjoint
Belhadj	Arnaud	Inspecteur principal
Chauvet	Christophe	Inspecteur principal
Lemaire	Jeanne	Ingénieur de l'industrie et des mines
Baumier	Marie	Ingénieur des Mines
Petit	Marika	Attachée d'administration
Thomas	Stéphane	Attaché principal
Raux	Philippe	Attaché d'administration
Auguiac	Yaël	Attachée principale
Fernandez	Aurélia	Directrice adjointe
Saussereau	Denis	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Hillau	Marion	Agent contractuel

Nom	Prénom	Grade
Bonneau	Sandrine	Secrétaire administrative
Gayot	Corinne	Secrétaire administrative
Moireau	Isabelle	Adjoint administrative
Puret-Ernu	Christelle	Secrétaire administrative

## 2) Les états de frais de déplacement

Nom	Prénom	Grade
Bonneau	Sandrine	Secrétaire administrative
Gayot	Corinne	Secrétaire administrative
Moireau	Isabelle	Adjoint administrative
Puret-Ernu	Christelle	Secrétaire administrative

**Article 2 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 21 mars 2016.

### Article 3: Application

Le présent arrêté prend effet le jour suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

**Article 4 :** Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Orléans le 12 septembre 2017

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire  
signé : Patrice GRELICHE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret

Service de la Coordination Interministérielle, Mission Affaires Générales

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex

DIRECCTE Centre-Val de Loire

R24-2017-09-11-001

DECISION modificative n° 15 portant affectation des  
agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des  
unités de contrôle de l'unité départementale  
d'Indre-et-Loire

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 15**

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire**

Vu le code du travail,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 modifié portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 10 septembre 2014 modifié du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôles ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques,

Vu la décision du 10 septembre 2014 modifiée portant nomination des responsables d'unité de contrôle et affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des Unités de Contrôle de l'Unité Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu l'avis émis par le comité de direction régional,

Considérant que la dernière décision en date du 28 juillet 2017 procède au remplacement des tableaux portant affectation des agents de contrôle dans chacune des sections des deux unités de contrôle de l'Unité départementale d'Indre-et-Loire,

Considérant que par message du 9 juin 2017 du directeur de l'Unité départementale, l'ensemble des agents de contrôle des deux unités de contrôle ont été invités à faire acte de candidature, selon leur souhait, sur une section appelée à être vacante ou à émettre une demande de mobilité sur une autre section ou Unité de contrôle,

Considérant que dans ce cadre, Mme Evodie Bonnin, inspectrice du travail à la section 22, a fait acte de candidature sur une autre section par message du 21 juin 2017, tout en demandant à rester si possible dans le périmètre de l'Unité de contrôle Sud,

Considérant que deux entretiens entre elle et le directeur de l'Unité départementale en date des 3 juillet et 17 juillet 2017 ont permis de préciser ce souhait de mobilité en direction de la section 11 de l'Unité de contrôle Sud, section à dominante transport,

Considérant que jusqu'à cette décision, M. Marcel Poletti était affecté dans cette section, lequel est en arrêt maladie du fait d'une maladie contractée en service depuis le 6 octobre 2015,

Considérant de ce fait, outre l'importance du secteur des transports, l'obligation d'organiser des intérim récurrents, dans un contexte de fortes sollicitations des autres agents de l'Unité de contrôle liées à d'autres absences, et donc la nécessité de pouvoir assurer dans de bonnes conditions le fonctionnement du service et la continuité du service public, sans préjudice de l'affectation de

M. Poletti dans l'hypothèse où celui-ci réintégrerait les services ou de nouveaux mouvements de personnel devant avoir lieu,

## DÉCIDE

**Article 1 :** L'article 1 de la décision du 28 juillet 2017 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle de l'unité départementale d'Indre-et-Loire est modifié ainsi :

A compter du **15 septembre 2017**, les tableaux concernant les UC de ce département sont annulés et remplacés par les tableaux suivants :

### UC Nord

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
1	Xavier SORIN Inspecteur du travail	Xavier SORIN	Xavier SORIN
2	Chantal BENEY Contrôleur du travail	Xavier SORIN	Xavier SORIN
3	Bruno GRASLIN Contrôleur du travail	Xavier SORIN	Xavier SORIN
4	Pierre BORDE Inspecteur du Travail	Pierre BORDE	Pierre BORDE
5	Séverine ROLAND Inspectrice du travail	Séverine ROLAND	Séverine ROLAND
6	Poste vacant	Florence PÉPIN *  Séverine ROLAND (secteur Tours Ouest)	Florence PÉPIN *  Séverine ROLAND (secteur Tours Ouest)
7	Olivier PÉZIÈRE Inspecteur du Travail	Olivier PÉZIÈRE	Olivier PÉZIÈRE
8	Florence PÉPIN Inspectrice du Travail	Florence PÉPIN	Florence PÉPIN
9	Carole DEVEAU - Inspectrice du travail	Carole DEVEAU	Carole DEVEAU
10	Hélène BOURGOIN - Contrôleur du travail	Pierre BORDE	Pierre BORDE

\* communes de : Ambillou, Braye sur Maulne, Brèches, Channay sur Lathan , Château la Vallière, Couemes, Courcelles de Touraine, Hommes, Lublé, Marcilly sur Maulne, Rillé, Saint Laurent de Lin, Savigné sur Lathan, Souvigné, Villiers au Bouin, Avrillé les Ponceaux, Cinq Mars la Pile, Cléré les Pins, Les Essards, Ingrandes de Touraine, Langeais, Mazières de Touraine, Saint Michel sur Loire, Saint Patrice, Bueil en Touraine, Chemillé sur Dème, Epeigné sur Dème, Louestault, Marray, Neuvy le Roi, Saint Aubin le Dépeint, Saint Christophe sur le Nais, Saint Paterne Racan et Villebourg.

UC Sud

Section	Agent nommé et grade	Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail	Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés
11	Evodie BONNIN Inspectrice du travail	Evodie BONNIN	Evodie BONNIN
12	Agnès BARRIOS Inspectrice du Travail	Agnès BARRIOS	Agnès BARRIOS
13	Elisabeth VOJIK Contrôleur du travail	Didier LABRUYERE	Elisabeth VOJIK pour les entreprises jusqu'à 199 salariés.  Didier LABRUYERE pour les entreprises de 200 salariés et plus.
14	Didier LABRUYERE Inspecteur du travail	Didier LABRUYERE	Didier LABRUYERE
15	Laurette KAUFFMANN Contrôleur du travail	Agnès BARRIOS	Laurette KAUFFMANN pour les entreprises jusqu'à 199 salariés  Agnès BARRIOS pour les entreprises de 200 salariés et plus
16	Gaël VILLOT Inspecteur du Travail	Gaël VILLOT	Gaël VILLOT
17	Sandrine PETIT Inspectrice du travail	Sandrine PETIT	Sandrine PETIT
18	Gaëlle LE BARS Inspectrice du travail	Gaëlle LE BARS	Gaëlle LE BARS
19	Jean-Noël REYES Inspecteur du travail	Jean-Noël REYES	Jean-Noël REYES
20	Lucie COCHETEUX Inspectrice du travail	Lucie COCHETEUX	Lucie COCHETEUX
21	Josiane NICOLAS Contrôleur du travail	Sandrine PETIT (1)  Gaël VILLOT(2)	Sandrine PETIT (1)  Gaël VILLOT(2)
22	Marcel POLETTI Inspecteur du travail	Marcel POLETTI	Marcel POLETTI

(1) communes de : Avoine, Azay le Rideau, Beaumont en Veron Candes Saint Martin, Cinais, Couziers, Lerné, Saint Germain sur Vienne, Savigny en Véron, Seuilly et Thizay

(2) communes de : Bréhémont, La Chapelle aux Naux, Cheillé, Chinon, Huismes, La Roche Clermault, Lignières de Touraine, Marçay, Rigny Ussé, Rivarennnes, Rivière, Saché, Saint Benoit la Forêt, Thilouze, Vallères et Villaines les Rochers

**Article 2 :** Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et la responsable d'unité départementale d'Indre-et-Loire de la Direccte Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans le 11 septembre 2017

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire  
Signé : Patrice GRELICHE.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2017-09-05-006

**A R R Ê T É**

portant modification de la composition de la  
**Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale du  
Centre-Val de Loire**

**SECRETARIAT GENERAL POUR  
LES AFFAIRES REGIONALES**

**A R R Ê T É**  
**portant modification de la composition de la**  
**Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale du Centre-Val de Loire**

**Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire,**  
**Préfet du Loiret,**  
**Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, deuxième alinéa, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mai 1996 instituant une Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale dans la Région Centre-Val de Loire et portant nomination de ses membres pour une durée de trois ans ;

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5, 7 et 8 ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement de frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2017 portant modification de la composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de la région Centre-Val de Loire ;

Vu la circulaire DGAFP B9/07 du 18 septembre 2007 du Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique relative à la composition des sections régionales du comité interministériel d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2008-1406 du 19 décembre 2008 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;



Vu l'arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu le décret du 2 août 2017, portant nomination de M. Jean-Marc FALCONE Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral portant nomination de M. Nicolas ROLLAND, Président de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale en date du 12 juin 2015 ;

Sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

## A R R Ê T E

**Article 1<sup>er</sup>** : La section régionale interministérielle d'action sociale des administrations de l'État est composée comme suit :

\* **Président** : M. Nicolas ROLLAND, syndicat UNSA

\* **Douze représentants des services déconcentrés de l'État** :

- *Services du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales* :

Titulaire : M. Moustapha BA, chef du bureau des ressources humaines à la préfecture de Loir-et-Cher

Suppléante : Mme Dominique BEAUX, collaboratrice du chef de service d'action sociale à la préfecture du Loiret

- *Directions Départementales Interministérielles* :

Titulaire : Mme Edith BOISSERON, secrétaire générale, DDT45

Suppléant : M. Benoît BELLET, secrétaire général adjoint, DDT36

- *Services du Ministère de la justice* :

Titulaire : M. Jean-Yves RASETTI, chef du DRHAS antenne de Dijon

Suppléante : Mme Isabelle LARBAIN, adjointe au chef du DRHAS antenne de Dijon

- *Rectorat de l'académie* :

Titulaire : Mme Nathalie MARAIS, assistante sociale, Rectorat

Suppléante : Mme Sophie COLLONIER, chef du bureau de l'action sociale

- *Services des Ministères de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, et du budget, des comptes publics et de la fonction publique* :

Titulaire : M. Denis MILLET, directeur régional des Douanes du Centre

Suppléante : Mme Viviane VENAT, déléguée des services sociaux du Loiret

**- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement :**

Titulaire : Mme Annie SOUTON, conseillère technique de service social

Suppléante : Mme Marinette TIFFAY, chef d'unité au département des ressources humaines, des emplois et des compétences et de l'action sociale

**- Direction Régionale des Affaires Culturelles :**

Titulaire : Mme Elisabeth DELAHAYE, ressources humaines

Suppléante : Mme Laurence PEGUY, bureau du personnel

**- Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt :**

Titulaire : Mme Mathilde GUERTIN, ressources humaines

Suppléant : M. Jean-Michel FRANÇOIS

**- Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale :**

Titulaire : Mme Marie-Christine MABROUKI, ressources humaines

Suppléant : M. Marc MONJARET

**- Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi :**

Titulaire : Mme Mathilde NASTORG, assistante sociale

Suppléante : Mme Virginie DIAS, correspondante action sociale

**- Ministère de la Défense :**

Titulaire : M. Guillaume DUVERGER, chef du PMAS de Rennes

Suppléant : M. Christophe PROU, conseiller technique du PMAS de Rennes

**\* Treize représentants des organisations syndicales représentées au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État**

**- Confédération Française Démocratique du Travail :**

Titulaires :

M. Didier SATAR

Suppléants : M. Xavier FLEURY

M. Didier NEVOUX

**- Confédération Générale des Cadres :**

Titulaire : M. Thierry BRICQUEBEC

Suppléant : M. Alexandre KARL

**- Confédération Générale du Travail :**

Titulaires : M. Thierry TAME

M. Dominique JARDIN

Suppléantes : Mme Claire BESSEIGE

Mme Corinne TISSIER-CHANZY

**- Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière :**

Titulaires : M. Thierry PAIN  
M. Pascal SABOURAULT  
Suppléantes : Mme Marie-Noëlle BLERON  
Mme Stéphanie CLEMENT

**- Fédération Syndicale Unitaire :**

Titulaires : Mme Marie MONBAILLY  
Mme Guylène JEGOU  
Suppléants : M. Raphaël TRIPON  
Mme Sonia NOZIERE

**- Union Nationale des Syndicats Autonomes :**

Titulaires : Mme Jessica GOUINEAU  
M. Thierry ROSIER  
Suppléants : M. Angui ANASSE  
Mme Nathalie FEUILLERAT

**- Union Syndicale Solidaires :**

Titulaires : Mme Eliane LECONTE  
M. Richard PELLUCHON  
Suppléantes : Mme Caroline GERBAIX  
Mme Laëtitia CASSIRAME

**Article 2** : Sont désignées en qualité de membres associés de la section régionale interministérielle d'action sociale sans voix délibérative :

- Mme Sabine HUSS, directrice de la plateforme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines,
- Mme Stéphanie GROSBOIS, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plateforme susvisée.

**Article 3** : Le mandat des membres titulaires et suppléants de la section régionale interministérielle d'action sociale prend fin en cas de changement de fonction. Un nouveau membre est alors proposé en remplacement. Sa nomination intervient par arrêté modificatif.

**Article 4** : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de chacun des départements de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 5 septembre 2017  
Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire,  
Préfet du Loiret et par délégation,  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales  
Signé : Claude FLEUTIAUX

Arrêté n° 17.190 enregistré le 7 septembre 2017.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2017-09-05-007

Arrêté portant modification de la composition du Comité  
régional de l'emploi,  
de la formation et de l'orientation professionnelles

**ARRÊTÉ**

portant modification de la composition du Comité régional de l'emploi,  
de la formation et de l'orientation professionnelles

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
PREFET DU LOIRET**

Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Officier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6123-3, R. 6123-3-3 et R. 6123-3-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014332-0001 du 28 novembre 2014 portant création et nomination des membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014343-0007 du 9 décembre 2014 portant création et nomination des membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles ;

Vu le courrier de Monsieur Olivier PELTIER, Président de l'Union Régionale du Centre-Val de Loire de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, en date du 31 août 2017 ;

Sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales (SGAR).

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), au titre de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

- Madame Véronique de MAGY, titulaire
- Monsieur Claude GRATEAU, premier suppléant
- Madame Sonia FERRY, seconde suppléante

**Article 2**

Les 3) des articles 2 des arrêtés préfectoraux n°2014332-0001 du 28 novembre 2014 et n°2014343-0007 du 9 décembre 2014 sont modifiés. Le reste sans changement.

### Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 5 septembre 2017  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales  
Signé : **Claude FLEUTIAUX**

Arrêté n° 17.188 enregistré le 6 septembre 2017.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire**  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le : **Tribunal Administratif**  
28, rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.  
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.